

PREPARATION DU GROUPE CONSULTATIF

LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

I. INTRODUCTION

Les Technologies de l'Information et de la Communication ouvrent de nouveaux horizons au développement économique mondial dont elles sont un puissant levier et un accélérateur. Pour le Burundi, l'expansion du secteur des TIC est indispensable pour la promotion et la modernisation des activités publiques et privées et pour mieux intégrer l'économie du Burundi dans les systèmes économiques auxquels il appartient et dans l'économie mondiale. Les TIC constituent un secteur transversal, générateur de revenus substantiels et d'emplois, qui sert de base pour structurer, dynamiser et promouvoir d'autres secteurs comme l'éducation, la santé, le commerce, l'administration publique, le transport et le tourisme. Son impact sera d'autant plus grand qu'il sera basé sur un partenariat efficace entre les secteurs public et privé.

Les Sommets mondiaux sur la Société de l'Information (Genève 2003 et Tunis 2005) ont permis de développer une vision et une compréhension communes de la société de l'information et de définir un plan d'action stratégique concerté (*Plan d'action de Genève*) en vue de concrétiser cette vision et de bâtir la nouvelle société de l'information (*Engagements de Tunis*).

Conscient de l'importance des TIC pour le développement global du pays, le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans une politique qui vise à intégrer l'emploi des TIC dans toutes les sphères de la vie nationale. C'est ainsi qu'il a adopté en février 2007 la **Politique Nationale de Développement des TIC (PNDTIC)**, dont le but est de créer les conditions idéales pour la mobilisation des ressources humaines, financières et technologiques qui permettront d'inclure tous les hommes et toutes les femmes dans la société de l'information.

II. INCIDENCE DE LA CRISE DUR LE SECTEUR DES TIC

En 1993, au début de la guerre civile, le secteur des TIC était encore peu développé. Dans le domaine des télécommunications, il n'était exploité que par deux entreprises : ONATEL et TELECEL. Dans le domaine de la radiodiffusion, il reposait sur la Radio Télévision Nationale du Burundi. A cette époque le nombre d'abonnés fixes de l'ONATEL ne dépassait pas 15.000 et celui des abonnés mobiles de TELECEL était inférieur à 100.

Le secteur des TIC a cependant été touché par les conflits des années 90. Il y a eu des actes de vandalisme : destruction d'équipements, vol des batteries, des panneaux solaires et des tôles des abris dans les sites éloignés ; des techniciens en mission de maintenance dans les stations relais ont été agressés ; mais la principale conséquence des conflits a été de ralentir considérablement l'investissement et le développement des activités du secteur.

C'est l'ONATEL qui a le plus souffert des conflits : une téléphonie rurale installée et fonctionnelle dans plusieurs provinces du pays a été détruite (sa réhabilitation a été financée par l'ONATEL et par un don de l'Union Internationale des Télécommunications

accordé au Burundi dans le cadre de l'assistance aux pays affectés par les conflits armés) ; en outre, du fait de son statut d'entreprise publique, l'ONATEL n'a pas eu les moyens de développer ses opérations au même rythme que les opérateurs privés. En effet, ceux-ci ont commencé à investir dans les années 1998/99 quand l'atmosphère sécuritaire commençait à s'améliorer.

III. MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR REFORMER ET DEVELOPPER LE SECTEUR DES TIC

Dès 1997, le gouvernement burundais a pris des mesures visant à libéraliser et à restructurer le secteur. Il a séparé la définition des politiques et la régulation, qui continuent d'appartenir à l'Etat, et l'exploitation, qui est confiée à l'ONATEL et aux opérateurs privés.¹ Dans le cadre de la politique de libéralisation, d'autres textes législatifs ont fixé les conditions d'exploitation et réglementé l'interconnexion des réseaux.²

En application des engagements pris dans le cadre du Sommet Mondial sur la société de l'information, et afin de dynamiser le développement des TIC, le gouvernement a réorganisé le ministère des Transports, Postes et Télécommunications, le ministère de l'Information, Communication et relations avec le Parlement et mettre en place les organes connexes.³

En juillet 2008, le gouvernement a pris des mesures incitatives en faveur de l'investissement dans les TIC et des consommateurs de produits et services TIC.⁴ La réforme du secteur et la création d'un climat d'investissement plus favorable ont permis un développement rapide des activités du secteur. A fin 2008, le secteur comprenait déjà :

- Deux opérateurs de téléphonie fixe : ONATEL et UCOM ;
- Six opérateurs de téléphonie mobile : ONATEL, UCOM, AFRICELL, ECONET WIRELESS, LACELL et HITS TELECOM (les deux derniers opérateurs n'ont pas encore lancé l'exploitation commerciale de leurs réseaux respectifs) ;
- Six fournisseurs de service internet : CBINET, USAN Burundi, UCOM, ONATEL, SPIDERNET, OSA ;
- Une vingtaine de radiodiffuseurs : RTNB, RPA, Isanganiro, CCIB, Bonesha, Radio Culture, Ijwi ry'abakenyezi, Radio Maria, Rema FM, Star FM, Umuco FM, Radio TV Salama, Ivyizigro, Voix de l'Espoir, Nderagakura, HTV, Radio TV Renaissance, Radio adventiste du 7^{ème} jour, etc.

¹ Décret-loi du 4 septembre 1997 portant dispositions organiques sur les télécommunications. Décret-loi du 30 septembre 1997 portant statuts de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications.

² Ordonnance ministérielle du 9 avril 1999 fixant les conditions d'exploitation dans le secteur des télécommunications. Ordonnance ministérielle du 7 novembre 2007 relative à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications ouverts au public.

³ Décret du 12 octobre 2007 portant réorganisation du ministère des Transports, Postes et Télécommunications. Décret du 16 octobre 2007 portant création, composition, missions et fonctionnement du secrétariat exécutif des technologies de l'information et de la communication. Décret du 1^{er} décembre 2005, portant organisation du ministère de l'Information, Communication et Relations avec le Parlement.

⁴ Loi du 11 juillet 2008 portant exonération de droits de douane sur les ordinateurs, les téléphones portables et les équipements servant à produire l'énergie solaire et éolienne.

Les indicateurs suivants montrent aussi les progrès réalisés à fin 2008 :

- Abonnés fixes (ONATEL + UCOM): 34.861
- Abonnés mobiles: 470.604
- Télédensité (lignes téléphoniques/100 habitants) : 6,3
- Abonnés internet : 4.172
- Emplois : 1106
- Chiffre d'affaires: 43,3 milliards de Fbu
- Investissements : 37,5 milliards de Fbu
- Capacité totale des réseaux (nombre maximum d'abonnés) :
 - Fixe : 42.860
 - Mobile: 2.670.000
 - Couverture nationale : 60-70%

IV. UNE VISION POUR L'AVENIR DU SECTEUR A MOYEN TERME

Il est clair que l'expansion du secteur va continuer. Outre les projets des opérateurs privés pour l'extension de leurs réseaux respectifs (UCOM, AFRICELL, ECONET), il y a lieu de citer les projets suivants :

- **Le projet Connectivité hertzienne large bande** est financé par un don de la fondation américaine **Suzan & Craig McCaw de l'Onatel** via la facilitation de l'Union Internationale des Télécommunications. Il vise à étendre les services des TIC aux écoles et hôpitaux des zones rurales. Le début d'exécution est prévu au cours du quatrième trimestre de l'année 2009. Le montant total du Projet est de 845.715 USD.
- **Le projet Burundi Backbone System (BBs)** est une dorsale nationale hybride essentiellement sur fibres optiques mais également en tandem avec des faisceaux radio. Il aura une connexion internationale avec les câbles à fibres optiques de l'océan indien : (EASSy, TEAMS, SEACOM) via une dorsale terrestre East African Backbone System (EABs). Le BBs a pour objectif principal de créer un réseau national de transmission de base, d'offrir des services de télécommunications moins onéreux tant pour les zones urbaines que rurales, d'accroître la bande passante nationale et internationale et d'abaisser le coût des communications. Le BBs est une composante du Projet d'Infrastructure de Communication, financé par un don de la Banque Mondiale d'un montant de 20.100.000 USD. Sa période d'exécution va de **2007 à 2011**.
- **Le Projet Pan African e-network** est un don du Gouvernement indien aux 53 pays de l'Union Africaine. Il va fournir trois sortes de services en ligne : (i) téléenseignement, e-education (l'Université du Burundi a été choisie pour effectuer ce service) ; (ii) télémédecine, e-health (l'Hôpital Roi Khaled a été sélectionné pour fournir ces services) ; et (iii) communications Very VIP : fourniture de communications en

directe entre Chefs d'Etat et ou Chefs de Gouvernement (vidéoconférence). Les équipements ont déjà été installés et sont prêts pour exploitation.

En outre, en février 2007, le Gouvernement du Burundi a adopté la Politique Nationale de Développement des TIC, qui a pour base la Déclaration de principes et le Plan d'Action et l'Engagement de Tunis issus des deux phases du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève 2003, Tunis 2005). Cette politique vise globalement à satisfaire l'aspiration de tous les habitants du Burundi à vivre pleinement dans la société de l'Information, caractéristique fondamentale du 21^{ème} siècle.

La Vision du Gouvernement en Matière de TIC souhaite répondre aux aspirations des communautés de base, et ce dans le but :

- De favoriser l'acquisition du savoir et des connaissances ;
- D'améliorer les conditions de vie des burundais ;
- De contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- D'améliorer la bonne gouvernance (e-Gouvernement) ;
- De créer de nouveaux emplois ;
- De lever les contraintes au développement du secteur privé et promouvoir l'investissement direct étranger ;
- De mettre à la disposition des agriculteurs, des éleveurs et des opérateurs économiques les informations nécessaires pour leurs activités ;
- D'intégrer les économies de la région ;
- De faire du Burundi un partenaire compétitif au sein de la Société Mondiale de l'Information ;
- De faire du Burundi un producteur et non pas un simple consommateur des Technologies de l'Information et de la Communication.

Le Burundi dispose de plusieurs atouts pour le développement du secteur des TIC. Il y a lieu de citer entre autres :

- La volonté politique du gouvernement de promouvoir le secteur des TIC.
- Le fait que le territoire national n'est pas très vaste : moins d'investissements sont nécessaires pour assurer la couverture nationale.
- L'éveil de la population nationale aux services des TIC.
- L'engagement des partenaires de développement à appuyer le Burundi dans la promotion du secteur des TIC.
- Le fait que le secteur est toujours en phase de développement : la couverture nationale n'est pas encore acquise, de nouveaux services sont à créer.
- L'intégration dans l'East African Community (EAC) : facilité d'interconnexion aux réseaux de télécommunication de la région.
- La loi sur la détaxation des ordinateurs et des portables, ainsi que des autres équipements destinés à la production de l'énergie solaire et éolienne.

- Une jeunesse avide d'assimiler et d'utiliser pleinement les TIC.

La stratégie de la PNDTIC comprend six objectifs stratégiques subdivisés en objectifs spécifiques.

- Le premier objectif est le renforcement des capacités par : (i) l'introduction des TIC dans le système éducatif, (ii) le renforcement des capacités humaines en TIC et (iii) le renforcement des capacités de l'Université du Burundi.
- Le deuxième objectif est d'améliorer l'environnement juridique et réglementaire, par : (i) la mise en place d'une législation adaptée aux TIC, (ii) le renforcement des capacités de régulation de l'ARCT, (iii) la réforme des institutions, et (iv) la mise en œuvre du service universel.
- Le troisième objectif est de développer les infrastructures de base par : (i) une politique d'accessibilité aux infrastructures, et (ii) l'amélioration de la connectivité internet.
- Le quatrième objectif est de promouvoir la bonne gouvernance, par : (i) une meilleure efficacité de l'existant, (ii) la création d'un intranet gouvernemental, (iii) une meilleure gestion administrative et financière, et (iv) le renforcement des capacités des agents de l'administration.
- Le cinquième objectif est de promouvoir et d'encourager l'investissement privé : (i) en améliorant l'environnement des affaires, (ii) en favorisant la compétitivité et la libre concurrence, et (iii) en mobilisant les ressources financières nécessaires.
- Le sixième objectif est de développer les applications et les contenus : (i) en adoptant un cadre pour la production des contenus et (ii) en appuyant le développement et la mise en œuvre des applications des TIC.

Matrice des actions prioritaires

La Politique Nationale de Développement des TIC a été élaborée pour la période 2007 – 2011. Par conséquent, le plan d'action concerne également cette période. Les actions programmées sont des textes à élaborer, des mesures incitatives pour le déploiement des TIC et des projets d'investissements.

Les activités reproduites dans la matrice sont extraites du plan global de la Politique des TIC et sont considérées comme prioritaires car elles serviront de base au développement et au lancement des activités ultérieures. La matrice présente les activités proposées en fonction des six principaux objectifs stratégiques. Le tableau suivant les classe par ordre d'urgence et de priorité.

Tableau1 : Classement par ordre d'urgence et de priorité des activités proposées

	Action	Montant recherché en millions de \$EU
1	Réseau métropolitain de câbles à fibres optiques	24
2	Acquisition des équipements de contrôle de l'ARCT	5
3	Passage de l'analogique à la radiodiffusion numérique	15
4	Mise en place d'un site web pour chaque ministère, assemblée et sénat	0,9
5	Interconnexion des services de l'Etat	2
6	Ouverture de l'ONATEL à l'actionnariat privé	2
7	Formation continue des fonctionnaires à l'utilisation des TIC	1
8	Création d'un Fonds de service universel	2
9	Numérisation de toutes les archives nationales et documents officiels	1
10	Automatisation des procédures de passation des marchés	0,2
11	Intégration des TIC dans les programmes scolaires	0,2
12	Développement des contenus pédagogiques pour accompagner les programmes scolaires	0,1
13	Création des filières universitaires en informatique et télécommunications	0,1
14	Equiper l'Université et les instituts de formation	0,5
15	Réouverture de l'Ecole Nationale des Télécommunications	0,2
16	Acquisition à distance de certaines pièces d'identité	5
17	Création d'un Fonds d'accès aux TIC	2
18	Mise en place d'un centre de recherche en TIC	1
19	Equipement de chaque établissement en salles multimédia	1
20	Mise en place d'un parc technologique	15
Total		78,8

MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES

Objectif stratégique 1 : Renforcement des capacités

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Ressources indicatives US D (10 ⁶)		
			Estimées	Engagées	A rechercher
Capacités renforcées	Introduction des TIC dans le système éducatif	1. Développement des contenus pédagogiques pour accompagner les programmes scolaires	0.1		0.1
		2. Intégration des TIC dans tous les programmes scolaires	0.2		0.2
		3. Equipement de chaque établissement de salles multimédia	1		1
	2. Renforcement des capacités humaines en TIC au niveau national.	1 Création de Filières Universitaires en Informatique et en Télécommunication.	0.1		0.1
		2. Equiper l'Université et les institutions de formation supérieure existantes	0.5		0.5
		3 Réouverture de l'Ecole Nationale des Télécommunications	0.2		0.2
		4. Mise en place d'un centre de recherche en TIC.	1		1
Sous Total 1			3.1		3.1

Objectif stratégique 2 : Améliorer l'environnement juridique et réglementaire

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Ressources indicatives US D (10 ⁶)		
			Estimées	Engagées	A rechercher
Environnement juridique et légal amélioré	1. Renforcer les capacités de régulation de l'ARCT	1. Acquisition des équipements de contrôle de l'ARCT	5		5
	2. Mener le processus de réforme institutionnelle	1. Ouverture du capital de l'ONATEL à l'actionnariat privé	2		2
	3. Mise en place d'une politique de service universel	1. Création d'un Fonds du service universel (dotation initiale)	2		2
Sous Total 2			9		9

Objectif stratégique 3 : Développement des infrastructures de base

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Ressources indicatives US D (10. ⁶)		
			Estimées	Engagées	A rechercher
Infrastructure de base installée	1 .Développer des politiques d'infrastructure nationale accessible	1. Réseau métropolitain de câbles à fibres optiques	24		24
		2. Passage de l'analogique à la radiodiffusion numérique (RTNB)	15		15
		3. Modernisation et extension du réseau audio visuel	0.5		0.5
		4. Mise en place d'un parc technologique	15		15
<i>Projet CIP-2 (Dorsale F. O.)</i>				20.1 P M	
<i>Projet McCaw (Connectivité hertzienne large bande)</i>				0.845715 P M	
<i>Projet Pan African e-Network</i>				Don Indien	
Sous Total 3			54.5	20.945145 PM	54.5

Objectif stratégique 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Ressources indicatives US D (10. ⁶)		
			Estimées	Engagées	A rechercher
Promotion de la bonne gouvernance acquise	1 Création d'un Intranet gouvernemental	1. Mise en place d'un site web pour chaque ministère, Assemblée et Sénat	0.9		0.9
		2 .Interconnecter les réseaux des services de l'Etat	2		2
		3. Numérisation de toutes les archives nationales et documents officiels	1		1
	2. Amélioration de la gestion administrative, économique et financière	1. Automatisation des procédures de passations des marchés publics	0.2		0.2
		2. Acquisition à distance de certaines pièces d'Etat-civil (Casier judiciaire, carte d'identité nationale etc. ...)	5		5
	3 Renforcement des	1 Formation continue des fonctionnaires à l'utilisation des TIC	1		1

	capacités des agents de l'administration				
Sous Total 4			10.1		10.1

Objectif stratégique 5 : Promouvoir et encourager l'investissement privé

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Ressources indicatives US D (10 ⁶)		
			Estimées	Engagées	A rechercher
Promotion et encouragement de l'investissement privé acquis	1. Mobiliser des ressources financières	1 Créer un Fonds d'accès aux TIC :	2		2
Sous Total 5			2		2

Objectif stratégique 6 : Applications et développement des contenus

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Ressources indicatives US D (10 ⁶)		
			Estimées	Engagées	A rechercher
Applications et développement des contenus devenus effectifs	1 Adopter un cadre pour la production des contenus	1. développer des standards techniques permettant le traitement numérique de la langue kirundi sur internet	0.1		0.1
Sous Total 6			0.1		0.1

Total Général =S/T1 +S/T2+S/T3+S/T4+S/T5+S/T6=

$$= (3.1+9+54.5+10.1+2+0.1)10^6=78, 8.106 \text{ USD}$$